

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2005006

OBJET : Personnel Communal : Mission des travailleurs handicapés : Approbation d'un contrat passé à compter du 1er juillet 2005 avec Madame BOURGEOIS Yvelyne, engagée en qualité de chargée de mission affectée à la mission des travailleurs handicapés.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°83-634 du 26 Janvier 1984 modifiée, por tant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, por tant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 Février 1988 relatif au x agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4 ;

Vu la délibération du 7 Octobre 1998 créant à titre contractuel 1 poste de Chargé de Mission faisant fonction de Conseiller Technique à l'Insertion auprès de la Mission des Travailleurs Handicapés,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile de France en date du 30 Mars 2005 et enregistrée sous le numéro 00-307988,

Considérant qu'il convient de combler un poste vacant de Chargé de Mission affecté à la Direction des Travailleurs Handicapés,

Vu la candidature présentée par Madame BOURGEOIS Yveline,

Vu le certificat médical fourni par l'intéressée attestant son aptitude physique à l'emploi,

Considérant que l'absence de candidats fonctionnaires et le niveau de technicité exigé pour assumer les missions nécessitent le recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'emploi créé qui relève de la catégorie A,

Considérant les diplômes et l'expérience professionnelle de Madame BOURGEOIS Yveline,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du Conseil Mesdames DELALAIN, BACHELET et Messieurs AUGY et BERTRAND se sont abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer tel qu'il est annexé à la présente délibération le contrat passé à compter du 1^{er} Juillet 2005, avec Madame BOURGEOIS Yveline, engagée en qualité de Chargée de Mission faisant fonction de Conseiller Technique à l'Insertion, affectée à la Mission des Travailleurs Handicapés.

ARTICLE 2 : Les missions afférentes à ce poste sont :

- l'accueil, l'information, l'orientation d'une population handicapée Jeunes et Adultes,
- la gestion simultanée,
 - . de l'orientation : formation, remise à niveau,
 - . de la remise au travail : gérer les offres d'emplois, prospector les employeurs,
- la mise en relation avec les différents partenaires administratifs, sociaux, médicaux,
- le travail sur le maintien dans l'emploi :
 - . éclairer sur les contrats et conditions de travail
 - . mener avec les personnes les démarches de contentieux
 - . aider aux actions juridiques
 - . intervenir auprès des employeurs,
- la participation au plan départemental d'insertion, à la Commission Handicapés,
- les contacts pour le suivi des personnes et contrôle de l'évolution des formations avec les centres de reclassement professionnel et de formation,
- la mise à jour hebdomadaire des situations pour le suivi
- l'animation dans le cadre du P.L.I.E.

ARTICLE 3 : Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres, permettant l'accès au grade suivant : - Attaché.

ARTICLE 4 : Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'Attaché territorial à savoir, l'indice brut 588, indice majoré 495 à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emploi.

ARTICLE 5 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

64131 – 521 (602 – 64131 – 521).

Le Maire.